

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R20-2022-077

PUBLIÉ LE 27 JUILLET 2022

Sommaire

Secrétariat Général Commun / Secrétariat Général Commun Corse-du-Sud

R20-2022-07-27-00001 - Arrêté n° R20-2022-07-27-2022 du 27 juillet 2022 portant désignation de M. Alexandre PATROU, secrétaire générale pour les affaires de **??**Corse, pour assurer la suppléance du préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud (1 page)

Page 3

Secrétariat Général Commun

R20-2022-07-27-00001

27/07/2022 :

Arrêté n° R20-2022-07-27-2022 du 27 juillet 2022 portant désignation de M. Alexandre PATROU, secrétaire générale pour les affaires de Corse, pour assurer la suppléance du préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud

Arrêté n°
portant désignation de M. Alexandre PATROU, secrétaire générale pour les affaires de
Corse, pour assurer la suppléance du préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud

Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- Vu le décret du Président de la République du 15 février 2022 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet hors classe, nommé préfet de Corse, préfet de la Corse-du-sud ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre du 16 avril 2022 portant nomination de M. Alexandre PATROU, secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;

Considérant l'absence simultanée du préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, et du préfet de la Haute-Corse,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture

ARRETE

Article 1^{er} -: M. Alexandre PATROU, secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud est chargé d'assurer la suppléance du préfet de Corse, dans ses responsabilités régionales, du mardi 2 août 2022 à 10h00 au vendredi 19 août 2022 à 19h30.

Article 2-: Le secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud et le secrétaire général pour les affaires de Corse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse.

Ajaccio,

27 JUL. 2022

Le Préfet



Amaury de SAINT-QUENTIN

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr